

CSAD du 31 janvier 2025

Début à 9h14

Participants

Administration :

- Mme POGGIO, Directrice de la Dsden de la Sarthe
- Mme RIOU, Secrétaire générale de la Dsden de la Sarthe
- Mme CHANCEREL, cheffe de la Division des établissements scolaires du second degré « DESCO »
- Mme LE-GOURRIEREC, référente collège, gestion des moyens
- M. DENIAU, Référent Lycées, Gestion des moyens

Organisations syndicales

- FO : M. BEZIRE
 - UNSA : Mme BOURDAIS, Mme LOOTEN
 - CFDT : Mme JARDIN,
 - FSU : M. BEZANNIER (Snep-Fsu), M. MAUTOUCHET (Snuep-Fus), M. CRISTOFOLI (Fsu), MME LACHENDROWIECZ et M. MARGANNE (Snes-Fsu).
- Mme PEREIRA (Snes-Fsu) est excusée.

Le secrétariat de la séance est assuré par la Fsu

Déclaration liminaire de la FSU (pas d'autre) : annexée en fin de document

Après lecture, Madame la Dsden veut se renseigner sur le problème de méthode.

La FSU rappelle que par le passé, nous n'avons cessé de demander pourquoi il y a un tel différentiel entre les prévisions de janvier et les effectifs constatés en septembre. De même, pour les collèges, il n'est pas fait mention dans les documents de travail communiqués des effectifs constatés à la rentrée 2024 (c'est le cas pour les lycées). Et pour les lycées, il n'est pas fait mention du nombre de divisions (c'est le cas pour les collèges). Ainsi, les documents de travail nous poussent à nous fonder sur des données incomplètes lors du CSAD de janvier sur la DHG.

Mme la Dsden répond avec ces constats :

- les données de septembre sont fournis en CDEN (par définition, le Conseil Départemental qui réunit le Département, collectivité compétente pour les collèges, n'aborde pas les lycées. Les documents fournis contiennent le nombre de divisions des collèges par niveau ainsi que le nombre d'élèves par niveau).
- Elle n'a pas de volonté de garder ces informations.
- Les prévisions sont travaillées en lien avec le rectorat, les services de la Dsden et les établissements.

FSU précise que pour les DGH, on ne travaille que sur les dotations prévues de janvier à janvier, mais sans tenir compte de la dotation horaire réellement perçue à la rentrée passée.

Mme la Secrétaire générale indique qu'au CSA de juin dernier, des évolutions de structure ont été communiquées.

La discussion s'arrête pour être reprise lors des questions diverses car ces questions touchent la tenue d'un CSAD du Second degré de rentrée. (Cf questions diverses).

Ni Madame la Dsden, ni Mme la Secrétaire générale n'ont commenté l'affirmation du **Snes-fsu** que la moitié des collégiens de Sarthe était dans une division de 26 élèves et plus.

Approbation des procès verbaux

CSAD 30 janvier 2024, CSAD15 mars janvier 2024, CSAD 27 juin 2024

Aucune remarque : les 3 procès verbaux sont adoptés.

I - DHG

A) Présentation du cadre démographique par Madame la Dasen

- Une baisse démographique nationale qui a des effets aussi sur la Sarthe.
- 1er degré public (Ulis inclus) : -765 élèves perdus en sep. 2024 / -575 de moins en sept 2025.
- prévision pour 2024-2025 2nd degré : -400 élèves. Réalité : -200 élèves.
- prévision 2nd degré pour 2025-26 : -56 élèves au collège. -155 élèves en LGT, -26 en poste bac, +81 élèves en LP.

Raisons données pour la baisse des effectifs :

- baisse sur le collège assez lente qui suit donc la baisse du 1^{er} degré de façon bien moins marquée.
- voie pro plus attractive, plus reconnue et qui attire davantage les élèves.
- Pour le collège, rentrée 2025, on attend 21 273 élèves (21 313 à la rentrée 2024). Depuis 2014, baisse régulière : -1500 élèves depuis 10 ans.
- En dehors du post bac, dans les LGT, depuis 2018, baisse des effectifs. 2024 : 9657 élèves, 2025 : 9500 élèves attendus.
- Sur les LP, remontée avec une attractivité plus importante pour les familles : des effectifs sont plutôt prévus en stabilité pour 2025.
- Focus sur le LGT : tendance à la baisse sur les ≠ niveaux (sauf pour les 1^{ères}. C'est l'effet démographique de cohorte : par ex, la 2nde moins nombreuse l'an dernier passe en première l'année suivante)
 - 2nde / 1^{ère} : en baisse
 - 1^{ère} : stabilité pour 2025 après une baisse importante en 2024.
- Evolution des effectifs post bac : stabilité prévue pour 2025 sur l'ensemble des formations.

La FSU s'interroge sur le différentiel de baisse démographique entre 1^{er} et le 2nd degré. Mme la Dasen précise qu'il n'y a pas de transfert privé public qui explique ce différentiel. Consensus pour dire que cela reste un mystère et qu'il faut pousser l'enquête.

La Dsden, dans les chiffres des effectifs qui nous sont donnés, inclut désormais dans les classes de référence les élèves d'Ulis => ça change la façon de comparer par rapport aux années passées.

Toutes les organisations syndicales saluent ce changement dans le comptage des effectifs d'une classe.

B) Présentation de la mise en place des dispositifs nationaux en Sarthe par Mme la Dasen

[le passage qui vient ne suit pas l'ordre chronologique des propos. Réorganisation par thème pour plus de clarté]

- Apporter aux élèves des réponses différenciées selon les collèges, pour aider les plus fragiles en Français et en Mathématiques. Mme La Dasen souligne tous les intérêts des alignements dans les groupes de besoin. Pour les 4^e et 3^e, accompagnement spécifique en Français et Mathématiques pour 4^e et 3^e motivé par la volonté de la Ministre de répondre aux élèves les plus fragiles. En fonction des résultats du collège, 1h quinzaine seront attribuées en Français et Mathématiques (cf plus bas, lors de la présentation du calcul des dotations pour les établissements).

Au mois de juin, une évaluation nationale devrait être faite des groupes de niveau en 6^e et 5^e étant donné la demande de la Ministre. **La FSU demande** combien de collèges ont mis en place des groupes de niveau ?

Pour Mme la Dasen, la plupart des chefs d'établissement indique qu'ils se sont saisis de cette souplesse des groupes.

La FSU rappelle que les organisations syndicales sont contre les groupes de niveau. Les équipes et des chefs d'établissement ont eu raison de s'opposer à la mise en place d'une réforme, qui de plus est non réglementaire (dans la forme). Elle précise que la réforme des groupes de besoin, dans les faits, se traduit par des groupes aux effectifs réduits. Cela démontre tout l'intérêt des demandes des organisations syndicales la limitation du

nombre d'élèves par classe, et on espère que cela soit pris en compte pour arrêter de transformer 4 divisions en 3 l'année suivante.

- Devoir fait continue pour donner aux élèves davantage de possibilités pour progresser et aller au bout de leurs projets.

FSU : comment sont financés « devoirs faits » ?

Dsden : l'enveloppe spécifique n'a pas encore été donnée. Elle le sera donnée en 2 temps. Les Pactes sont aussi une possibilité pour Devoir fait. La Dsden n'a pas encore eu connaissance de l'enveloppe d'IMP, de Pacte.

- IMP :

FSU exprime son inquiétude de l'éventualité de clôtures brutales (ex des fonds adages pour le Pass culture brutalement coupé aujourd'hui). Mme la Dasen indique qu'elle n'a aucune information actuellement.

FSU rappelle que cela fait 3 ans que les IMP ne sont pas communiquées et ces IMP ont sérieusement diminuées en volume.

Mme la Dasen répond qu'elle ne connaît pas ce qui se décide plus haut. Mme la Secrétaire générale indique qu'il n'y a pas eu de modification de l'enveloppe totale pour le département, mais un autre partage de l'enveloppe, en faveur des collègues.

[Reprise de l'ordre chronologique]

La prépa seconde fixée dans le département de la Sarthe au lycée Le Mans Sud (1 par département dans l'académie)

- Le dispositif est prévu d'être poursuivi en 2025.

- Dans son recrutement cette année, toute la couronne du Mans est concernée. Des élèves arrivent de plus loin lorsque les transports en commun le permettent.

- Un dispositif qui a prouvé son utilité et révélé un besoin avec 18 élèves scolarisés sur 20 places.

La FSU rappelle qu'à la pré-rentrée, il n'y avait que 2 élèves d'inscrits. Cette prépa 2nde s'est remplie courant septembre en même temps que la gestion des élèves sans affectation.

Le stage d'observation se poursuit en 2nde en juin se poursuit. Pour Madame la Dasen, cela s'intègre bien dans parcours avenir et parcoursup et répond aux besoins des familles. Cela poursuit le travail d'orientation engagé depuis la 5^e.

C) Présentation des principes pour construire les dotations des établissements par Mme la Dasen

- l'équité départementale

- les besoins des Rep/Rep+

- nb d'élèves par classe

- l'inclusion des Ulis

- IPS (% d'élèves défav)

La FSU demande s'il y a une pondération ou un ordre avec lequel ces principes s'appliquent, étant donné qu'il n'y a pas de dotation suffisante pour tout satisfaire. Première réponse de Madame la Dasen : aucun, la Dsden travaille en ayant une vue d'ensemble. La relance de la FSU amène un élément de réponse. La Dsden est obligée de commencer par là où il n'y a pas de le choix, du fait de la réglementation : par exemple, faire en sorte que les besoins des établissements Rep/Rep+ sont bien respectés.

Rappel des seuils

REP : 24 élèves en classe de 6^e, 26 élèves pour les autres niveaux.

Hors rep : 28 en 6^e, 30 pour les autres niveaux

Le rectorat prévoit :

- mise en place de 3 Ulis (cela n'a pas été inclus dans les documents transmis)
- -6 ETP pur les lycées, -3ETP pour les collèges.

Règle de dotation pour les Collèges :

- 6^e : 25h pour les enseignements obligatoires + 3h autonomie
- 5-3^e : 26h pour les enseignements obligatoires + 3h autonomie
- Segpa (64 élèves = 128,5h) et Ulis (21h) donnent à la structure des heures supplémentaires [principe prioritaire dans le partage de la dotation horaire reçue par le département]

De même pour d'autres dispositifs et statuts qui donnent des heures (ex, classe média, classe à horaires aménagés...)

- Pour les groupes de besoin en 6^e et 5^e : un collège a 4 divisions en 6e. Au regard des évaluations nationales de début 6^e (l'an prochain, on verra si le rectorat peut prendre les résultats de CM2), le rectorat identifie si l'établissement a besoin d'un groupe de besoin => +4,5h/groupe de besoin en Français et en Mathématiques.

En 5^e, +3,5h seulement en Mathématiques. Mais la constitution des groupes relève de l'autonomie du collège.

=> dans les documents qui nous ont été communiqués, les dotations des établissements intègrent cette dotation, sans qu'on puisse en savoir le montant exact et donc le nombre exact de groupes de besoin.

- En 4^e, +0,5h qui sont données en Math/Fr ou Math&Fr, là aussi en fonction des résultats aux évaluations de 4^e.

- Très peu de collèges ont très peu d'élèves à besoin => la grande majorité des collèges ont des dotations en groupes de besoin. [le nombre de groupes par collège ne nous a pas été communiqué alors que visiblement, la Dsden possède cette information]

La Fsu rappelle l'importance de l'autonomie laissée aux établissements. L'évaluation en début d'année va à l'encontre du travail de l'enseignant qui évalue l'élève sur là où il en est en fin d'année. Avec l'évaluation, l'élève débute par une première évaluation qui le catégorise définitivement. Heureusement que l'établissement peut éviter de catégoriser l'élève comme mauvais.

Mme la Dasen indique que l'évaluation n'est pas faite pour catégoriser les élèves mais répondre à leurs besoins.

D) La FSU pose des questions concernant la situation de nombreux établissements pour sept 2025

* Lycée Estournelles de Constant (La Flèche) :

- Dsden : perte d'une 2^{nde}, une 1^{ère} générale et une T^{le} générale à la rentrée 2024 (phénomène l'an dernier sur les filières techno + cumul effet démo, avec une 1 2^{nde} en moins)

Appétence pour la voie pro en Sarthe très importante et voie techno. Cela a des incidences sur le GT

- **Fsu rappelle** que : public Estournelle pas favorisé, que les classes seront à 35, qu'il n'y aura plus de dédoublement. « Dotation réduite à l'os » pour les collègues. Moins de T^{les} que de 1^{ères} => question des redoublements suite échec examen.

- Dsden : pour le moment on est vraiment sur des effets de seuil.

Aujourd'hui, en 2^{nde}, prévision à 31-32 pour la Dsden, par à 35.

* Lycée Yourcenar (Le Mans) :

- **FSU** : perte d'heures depuis 6 ans. Encore 82h en moins. Encore des effectifs en plus.

- Dsden : le lycée sur lequel la Dsden porte une attention particulière. Un lycée qui connaît une attractivité moins importante que les autres lycées manceaux. Il est préservé => améliorer le lycée pour le rendre plus attractif avec la carte des options et spécialités : option sport en 2^{nde} 2024 et spé EPPCS en sept 2025.

Les effectifs sont très à la baisse.

- **FSU** : comment expliquez vous que les collègues du lycée n'arrivent pas à percevoir toute l'attention que vous leur portez ? Ils demandent audience tous les ans face à leurs dhg. Après des détours et un recentrage forcé par la Fsu, Mme la Dasen reconnaît qu'elle ne sait pas et qu'elle serait contente que les collègues de Yourcenar lui explique pourquoi ils n'arrivent pas à percevoir l'attention spécifique qu'on leur porte.

- **FSU** : un travail est-il mené pour demander aux élèves comment ils perçoivent leur lycée ? (Par rapport aux « identités » diffusées sur la place du Mans) Cette question d'image ou d'absence d'image claire sur la place du Mans amène peut-être les personnels de Yourcenar à ne pas percevoir l'attention spécifique de la Dsden.

Mme la Dsden : il faut du temps pour réaliser ce travail que la Dsden mène.

- La CDFT précise que le tableau des formations est compliqué à lire, il donne l'impression que les choses sont figées. Il ne suffit pas à communiquer aux familles.

- Mme la Dsden précise que ce tableau n'est pas à diffusion du grand public : c'est un doc interne. Chaque établissement, dans le cadre de son autonomie, choisit sa forme de communication.

- FO : Touchard et ses 2^{ndes} à 24 élèves qui concurrencent Yourcenar.

- Mme La Dsden ne répond pas sur ce critère : chaque établissement fait son propre choix, et des familles demandent Touchard pour des orientations spécifiques post 2^{ndes} présentes de Touchard.

- La CFDT précise que la marge d'établissement permet aussi d'avoir des demi-groupes et beaucoup d'heures de cours à 18.

* Lycée Touchard (Le Mans), Lycée Scarron (Sillé-le-Guillaume), Lycée Bellevue (Le Mans) : une perte de moyens horaires pas à proportion des effectifs.

Dsden : - Touchard : 1 STI2D en moins (effet démo de l'année passée)

- Bellevue : 1 fermeture de 2^{nde}

FSU :

- Sillé le Guillaume : 1^{ère} fois qu'il y a autant de baisses en dépit de la situation géographique spécifique. L'équivalent de 2 ETP : crainte sur 1 poste de lettres et de maths.

- Lycée Perseigne (Mamers) : même volume de dotation qu'en janvier dernier alors même qu'en septembre 2024, la dotation a été augmentée. Les gains de dotation n'apparaissent pas

- Lycée Racan (Montval/Loir) : 1 seule division de STMG en 1^{ère}, insuffisante au regard des besoins. Une diminution des horaires mal vécue par les collègues.

CFDT : 3 petits lycées ruraux qui offrent une diversité des spécialités liées à la réforme du bac et il est important que cela soit le cas. Mais pour le faire, leur marge de manœuvre est moins importante que les « gros » établissements du Mans car du fait de leurs effectifs et divisions plus réduites, ils disposent de moins d'heures d'autonomie. La réforme du bac accentue les inégalités entre gros et petits lycées.

Dsden :

- effet de seuil pour la T^{le} en moins à Montval

- Lycée de Mamers : fermeture d'une T^{le} Générale et montée en cohorte de 2^{ndes} plus nombreux cette année.

- Sillé : -43h. Fermeture d'une 2^{nde}, 1 1^{ère} G, ouverture d'un T^{le} G.

- Les lycées en périphérie de la Sarthe souffrent de l'attractivité de la voie pro.

- Elle ajuste si besoin en juin

* Lycée Montesquieu (Le Mans) :

FSU : 6 élèves en moins, 21h en plus. On ne comprend pas, par rapport aux autres établissements.

Dsden : fermeture formation CPES 1. Ouverture de 1^{ère} G.

*Lycée Le Mans Sud :

FSU : +36 élèves et perte de 12h

Dsden :

- +36 élèves et -12h => la bizarrerie peut se comprendre quand ces élèves vont dans des classes peu chargées et que d'autres avec bcp d'élèves comme une TG ferme en 2025

- la dotation communiquée au lycée intègre les heures pour la Prépa 2^{nde} : cela réaugmente le nb d'heures, mais pas à proportion de la TG.

* Lycée Touchard (Le Mans) :

Fsu : toujours -167 élèves d'écart entre le prévu et le constaté à la rentrée. **Pb** : les moyens sont calculés sur les prévisions de janvier. C'est questionnant.

Dsden : le lycée dispose de nombreuses voies technologiques dont les flux sont irréguliers d'une année sur l'autre => maintien de la structure entière dans les prévisions de janvier, afin d'être en mesure d'offrir toutes les places si la demande des familles est suffisante. En juin, ajustement suite aux demandes des familles.

Fsu : pourquoi ce raisonnement logique qui se comprend n'est pas appliqué pour les divisions de tous les établissements, ce qui évite les effets de seuils ? En janvier, on maintient toutes les structures et on accorde tous les moyens, au cas où l'établissement ferait le plein. Et on ajuste en juin, comme pour Touchard.

Dsden : le mécanisme n'est pas le même. Les flux qui arrivent en 2nde pilotent le nombre de divisions et les moyens.

Fsu : mais, cette année, la voie pro a été plus demandée. L'incertitude est donc similaire à celle du passage en 2nde vers les voies générales ou technologiques.

Dsden : à nouveau, la logique n'est pas la même. Pour une filière technologique, même si une division n'est remplie qu'à 14 élèves pour 30 places, il faut l'ouvrir. En revanche, pour les classes générales, il faut les remplir.

* Enseignement spécialisé :

FSU : 14 segpa sur le département.

Dsden : pas de nouvelle implantation prévue. Les implantations ne dépendent pas du département.

FSU : segpa ont perdu 1h.

Dsden : c'est l'heure de 6^e qui est perdue. Les variations d'une année sur l'autre en Segpa sont normales car les dotations ne sont pas les mêmes selon les niveaux.

FSU : Ulis. La dotation en heure poste ULIS au collège de Parigné n'apparaît pas.

Dsden : erreur de case faite. Elle est bien intégrée.

FSU : 3 Ulis prévus par le rectorat. N'apparaissent pas dans les docs ainsi que les moyens. Où ?

Dsden : 3 Ulis bien projetés actuellement. Une au collège de Baker : il reste au C.A. du collège à l'accepter. 2 autres collèges (1 en milieu rural, 1 en périphérie) avec un travail en cours => communication n'est pas faite pour cette raison. 3x21h est bien prévues. La **Dsden** est encore dans les temps : les équipes des collèges doivent être parties prenantes. La **Dsden** a localisé ces projets d'ouverture au regard des besoins non satisfaits en Sarthe.

FSU : pour les 2 autres en cours, il faut vote CA. Ce sera en mars, en juin ? En mars, idéal pour intégrer le mouvement.

FSU : les moyens des élèves allophones ne sont jamais communiqués. On ne connaît ni le volume, ni les sites d'implantation. Réponse : idem que pour cette année scolaire. Communication au Csad de mars.

* Collège Trouvé-Chauvel (La Suze/Sarthe)

FO : fermeture de classe qui fait monter les effectifs à 29-30. Avec Ulis et leurs AESH => classes saturées.

* Collèges Reverdy et Simone Veil (Rep) (Sablé sur Sarthe) :

FSU : 2 collèges de Sablé, quelles raisons expliquent la forte baisse ?

Dsden : baisse démographique forte du primaire en CM2. Les flux migratoires sont difficiles à maîtriser dans cette commune avec de nombreuses installations et départs en cours d'année.

UNSA : Concurrence forte du privé à Sablé sur Sarthe depuis le primaire, d'autant que pour aller dans le secondaire privé, il faut être dans le primaire privé.

FSU : aujourd'hui, à Reverdy, 4 classes de 4^e à 30, 30, 31 et 30 élèves, 5 classes de 3^e. L'an prochain, ce ne serait pas un gaspillage de moyens publics de maintenir la 5^e division en 3^e. Cette année, depuis septembre, l'établissement a par exemple gagné une dizaine d'élèves.

Dsden : des ajustements sont possibles jusqu'en juin.

FSU : affecter les moyens maintenant, n'est pas pareil que le faire en juin. Les créations et suppressions de postes menacent les équipes et les collègues, placent tout le monde dans l'incertitude. Il y va donc aussi de l'intérêt du public que de permettre la stabilité et le maintien des postes.

* Collège Bollée (Mulsanne), Collège Rostand (Sainte Jamme) :

FSU : forte poussée des élèves. Pourquoi ?

Dsden : démographie pour les deux établissements (création de lotissements, projet des maires...) et changement de sectorisation pour le collège de Mulsanne.

Pour le collège de Sainte Jamme il y a une création de division.

FSU : fait remarquer que l'an dernier, le collège de Sainte Jamme a perdu 2 postes dont un en technologie. Tout cela pour rouvrir une division. On sait la facilité qu'il y a à trouver des professeurs de technologie. Il n'est donc pas pertinent d'attendre juin et les ajustements.

Pas de commentaire de la part de la Dsden.

* Collège Joséphine Baker (Rep+, Le Mans) :

FSU : le collège de Rep+ est devenu avec le repas à 1€ attractif (le profil social des élèves de Bérengère de Navarre pourrait aussi justifier un classement en éducation prioritaire : ce classement n'est pas du ressort de la Dsden)

Crainte des collègues de J. Baker de déménager dans les locaux de Bérengère de Navarre [ndlr : il suffit presque de traverser la rue pour y aller] pour fusionner les 2 collèges en un seul de 600 élèves (400 Baker+200 Bérengère). La modification de la carte scolaire du collège de Mulsanne a détourné des flux d'élèves qui normalement seraient allés à Bérengère de Navarre y maintenant une mixité sociale qui était propice au climat scolaire. Le Conseil Départemental a été averti de ce risque lors de sa modification de carte scolaire.

Dsden : regarde la situation et cherche des perspectives de travail et d'amélioration.

* Costa Gavras (Rep+, Le Mans) :

FSU : perte de 2 élèves et 1 division en moins en 3^e.

Dsden : respect des règles d'affectation des moyens horaires (et donc des divisions) => conduit à proposer la fermeture. L'enveloppe du département n'est pas extensible. Ajustement possible au regard des effectifs qui seront mieux connus en juin.

* Ex du collège Cordelet (Parigné l'Evêque) :

FSU : des classes seront à 30 élèves l'an prochain. Avec AESH, il faudra une 31^e place. Est-ce raisonnable ?

Dsden : la configuration des lieux/salles et le fait que les élèves ne sont pas accompagnés à toutes leurs heures de cours => réalisation de calculs qui prennent bien en compte la réalité que la FSU évoque. il sera toujours possible d'ajuster en juin.

* Collège Desnos (la Ferté Bernard) :

FSU : 28 élèves en 6^e c'est lourd, avec des élèves de moins en moins autonomes. Hors Français et Mathématiques, pas de groupes : c'est aussi cela la réforme des groupes de besoin. Et si on ajoute le paramètre de l'inclusion, il faut ajouter la présence des accompagnants en classe.

Dsden : on fait dans la marge de manœuvre qui est la nôtre.

* Collège Quatre-Vent (Le Lude) :

FSU : perte de 2 divisions => 27 élèves par classe.

Pas de réponse de la Dsden sur le fait que les élèves sont nombreux par classe.

* Collège Chevallier (le Grand-Lucé) :

FSU : +2 divisions. Mais il n'y a pas l'intégralité de la dotation en heure correspondante (2x29h)

Dsden : arrivée de 6^e en nombre à la rentrée dernière => il y a déjà eu une hausse de dotation en juin 2024.

[ndlr : il était tard, la FSU n'a pu réagir en rappelant que cette explication ne tient pas. Pour comparer, la FSU ne possède que la prévision en dotation horaire de janvier 2024 pour la rentrée de septembre 2024. Cette

dotation horaire ne peut pas inclure ce qui a été donné en juin 2024. Lors du CSAD, la FSU a en sa possession la prévision de janvier 2025 pour la rentrée de 2025. Elle soustrait donc Janvier 2025-Janvier 2024 et au lieu de trouver 2 divisions x 29h (58h), elle trouve nettement moins, d'où sa question. Elle ne trouve pas 58h pile. La 2^e division a bien fait l'objet d'une dotation moindre, ce que la Dsden sait faire : plusieurs établissements ont eu une division en plus avec la 1/2 dotation. A l'inverse, quand la Dsden supprime une division en juin, elle peut aussi retirer que la 1/2 des moyens.]

* Collège Belon (Cérans-Foulletourte) :

FO : des niveaux prévus à 30 en 5^e. Pas de marge.

Dsden : sur les heures d'autonomie, l'établissement a toutes les marges de manœuvre peut organiser les choses comme elle l'entend avec ses divisions.

* Les moyens restants à la Dsden :

FSU : pour les moyens pour ouvrir en juin, d'où viennent-ils ?

Dsden : **on les prend dans les ajustements globaux. 0 moyen gardé en ce jour du Csad**, hormis les heures pour l'ouverture des 3 Ulis.

II - Questions diverses

A) Questions diverses posées par la CFDT

1. comment les référents sont formés à lutte contre harcèlement ?

- mise en place de formation par cohorte : 3^e actuellement. Des contenus sont proposés, alimentables par des parcours en distanciel. L'école académique de formation organise. Des formateurs départementaux y participent. 2 équipes ressources de 5 personnes actuellement pour former les référents phare dans les établissements. Les enseignants sont très mobilisés actuellement => prise en charge des situations principalement dans les établissements mêmes.
- possibilité de mettre en place des formations d'initiatives locales.

2. Les enseignants contractuels, comment peuvent-ils être empêchés d'être cdisé pour discontinuité de service de 4 mois ?

- le code général de la fonction publique l'empêche. C'est la loi.

3. Combien de contractuels enseignants en Sarthe ? Combien en CDI ?

- 470 affectés en Sarthe dont 134 en CDI.

4. Des postes vacants d'enseignants non pourvus ?

[La Dsden joue sur les mots : elle a très bien compris le sens de la question. La réponse de la Dsden doit donc s'entendre comme suit...]

- *[sur l'ensemble des postes existants, il y a bien le nom d'un enseignant. Il manque un nom pour seulement] 3 postes : un en musique au collège Scaron (Sillé-le-Guillaume), 2 postes en Lettres à Belin (Cérans-fouilletourte) et au collège Moulin (Marolles-les-Braults)*
- La Dsden précise que la question porte bien sur les postes ! Pas sur les suppléances.

B) Questions diverses posées par la FSU

1. Ce 31 janvier 2025 représente la réunion de rentrée pour les représentants des personnels du Second degré. Pourrons-nous, l'an prochain, avoir un CSAD 2D de rentrée courant octobre ?

- le CDEN de novembre apporte des infos
- Faire part à la Dsden des attentes en plus de ce qui est dit en CDEN. Le faire pour le prochain CSA.

2. L'ouverture des structures ULIS dans les collèges pour la rentrée 2025 : nous souhaiterions avoir des informations sur l'avancement de ce dossier (nombre de structures, nombre de places et localisations envisagées).

Réponse faite durant la séance.

3. Aujourd'hui, seule la moitié des Segpa disposent d'un directeur nommé. Pour l'autre moitié, quand le recrutement est-il prévu ?

Dans les moyens attribués, un équilibre avait été trouvé pour les collèges, selon leurs effectifs, pour avoir soit un directeur, soit un adjoint personnel de directions, avec la possibilité d'avoir des collègues qui feraient fonction (rémunération en IMP)

La FSU rappelle la circulaire de 2015 qui instaure un directeur, car la réalité d'une segpa sort du champ de compétences d'un personnel de direction : c'est pour cela qu'il lui faut une sorte de « d'adjoint » sur cette structure. La Sarthe est le seul département de l'académie dans cette situation non réglementaire.

3. Quels moyens seront affectés aux élèves allophones à la rentrée prochaine ? Où seront implantées les structures d'accueil comme les UPE2A ?

Réponse faite durant la séance. Ce sera en Mars.

4. A nouveau, et pour la 3^e année, nous constatons que le volume des IMP par établissement n'a pas été communiqué. Les IMP ont-elles été supprimées ? Si non, pourquoi ne sont-elles plus communiquées lors du CSAD de janvier ?

Réponse faite durant la séance.

5. Lors de l'audience accordée au Snes-fsu le 26 novembre 2024, nous avons exprimé un grand nombre de demandes pour améliorer la santé au travail au lycée Touchard-Washington. Ces demandes ont été refusées. Madame la Directrice des services académiques, nous vous en relayons une nouvelle : pourriez-vous assister, en tant que membre de droit, à un Conseil d'Administration du lycée Touchard Washington, afin de prendre la mesure de la situation ?

- Si on lit la réglementation, la Dasen n'est pas un membre de droit.

[Mme la Dasen a très bien compris le sens de la question et a trouvé une très adroite façon pour esquiver. Réglementairement, elle n'est pas un membre de droit. La Fsu reposera la même question en ces termes réglementaires. « Article R421-19 du code de l'éducation : Le recteur d'académie, ou son représentant, peut assister aux réunions du conseil d'administration. » Madame la Directrice, en tant que représentante de Madame la Recteur en Sarthe, pouvez-vous assister à une réunion du conseil d'administration ?]

6. La baisse importante et récurrente des DHG ces dernières années ainsi que les choix de répartition ont entraîné des modifications significatives dans l'organisation des établissements scolaires sarthois. Madame la Directrice avez-vous demandé une évaluation qualitative et quantitative de l'impact de ces modifications d'organisation sur les conditions de travail des personnels de l'EN en Sarthe ? Si oui, quand les résultats de cette évaluation seront-ils présentés au CSA-SD et/ou à la F3SCT72 ? Si non, quand cette évaluation est-elle prévue et sous quelles modalités ?

- A structure égale, pas de baisse de la dgh.

7. Quel est le nombre d'apprentis présents, par niveau, dans les classes de baccalauréat professionnel en Sarthe ? Ces élèves sont-ils pris en compte pour déterminer le volume des heures complémentaires ?

- [Le nombre a été donné mais a échappé à cette prise de notes]

- Ces élèves sont bien pris en compte pour le volume des heures complémentaires.

8. Afin d'assurer de bonnes conditions de travail aux personnels et de scolarisation aux élèves, les Services académiques ont-ils formulé des demandes prioritaires au Conseil Départemental concernant le bâti scolaire ? Si oui, lesquelles ?

- Compétence du conseil départemental. Il fait des plans. La Dsden en est informée, sollicitée. On sait que certains établissements mériteraient des restructurations comme le Petit Versailles. Au sein de la Dsden, il n'y a pas un état des lieux exhaustifs de l'ensemble des travaux. La Dsden n'a que les infos qu'on lui donne.

Fin à 12h25

CSAD du 31 janvier 2025

Déclaration liminaire de la FSU

Madame la Directrice des services académiques,
Mesdames, Messieurs des services académiques,
Mesdames. Messieurs les représentants des personnels,



Face aux crises de l'Ecole et de la vie politique. il est toujours bon de marquer une pause pour s'étonner, s'interroger et revenir aux fondements de l'action publique, seule façon de sortir du mur.

Permettez-nous de nous étonner de la situation politique. De nouveaux représentants et représentantes de la Nation ont été élu.es en juin dernier. En proportion, ils sont plus nombreux à considérer que l'Ecole n'a pas les moyens nécessaires pour répondre aux besoins du Public. Et pourtant. la Ministre en date n'a aucun scrupule pour fournir une dotation horaire qui poursuit la restriction des moyens de l'Ecole publique. sans même attendre le vote de l'Assemblée nationale.

Nous voici donc réunis pour parler des effets sur la Sarthe d'une politique illégitime. Cette politique. Madame la Directrice. est celle qui invalide votre déclaration que le Ouest-France du 4 septembre 2024 rapporte, nous citons : « En cette rentrée. il y avait un enseignant devant chaque classe. Le résultat d'un gros travail assuré avec les responsables d'établissements et les services de la direction académique ». Cette politique, malheureusement, est celle qui vous forcera à dire en septembre que malgré « un gros travail assuré avec les responsables d'établissements et les services de la direction académique », il n'y a pas « un enseignant devant chaque classe ».

En tant qu'agents publics, en tant que membres et militants de la FSU et en tant que représentants élus des personnels, l'étonnement laisse place à l'interrogation. Que faire ? Malgré l'investissement sans faille de tous les agents publics de l'Education Nationale en Sarthe. bien souvent au-delà de leurs missions. nous assistons à la dégradation du Service rendu au Public. Notre éthique est mise à mal. Que faire ? Quand d'une année à l'autre, nous n'obtenons pas les moyens pour l'améliorer. que nous n'avons pas les moyens pour être fier.es de notre travail, que faire ?

Déboussolé.es, regardons le seul point de repère qui demeure : celui du départ. celui qui fonde notre Service Public en 1945. Nos prédécesseurs ont statué sur les évolutions à l'oeuvre depuis la fin du XIX^e siècle. Dans son ouvrage *Transformations du droit public* de 1925. Léon DUGUIT en décrit parfaitement la teneur : « La puissance publique ne peut point se légitimer par son origine. mais seulement par les services qu'elle rend conformément à la règle de droit. » Dans le monde de 1925. il signifie que ce ne sont ni l'élu, ni le Ministre qui incarnent l'État, mais les 125 000 instituteurs de France, parce qu'ils sont Serviteurs du Public et qu'ils donnent aux citoyens, ce pour quoi, par l'impôt qui leur coute. ils ont choisi de faire Nation !

Nous tous et toutes ici présentes, nous incarnons l'État. Et cette possibilité, nous l'avons toutes et tous eue en étant choisis sur concours. Voici le fondement de ce dernier. Durant le XIX^e siècle. dans les démocraties occidentales dont la France, les spécialistes de la chose publique constatent que les élus sont loin d'incarner l'intérêt général. Ils imaginent alors le concours comme le pendant démocratique du suffrage. Comme pour une élection, nous sommes libres de concourir. Comme pour une élection, le concours sélectionne les meilleur.es pour l'intérêt général. Nos concours nous reconnaissent l'aptitude à faire bénéficier les Sarthois et Sarthoises de leur droit au Service Public.

Le concours nous donne la légitimité démocratique pour affirmer et dire aux Politiques, quelque soit notre fonction, que ce droit ne leur ait pas reconnu. Nous n'en citerons qu'un, celui de l'article 10 du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 : « La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. » La seule situation des élèves à besoins spécifiques, dans notre département, ne nous autorise pas à considérer que nous « assurons » à l'individu « les conditions nécessaires à son développement ».

Retourner au fondement nous donne une réponse aux « que faire ? » Il nous faut affirmer, sans détour, que nous n'assurons pas un Service de qualité au Public. Et reconnaître cela doit changer la façon de travailler au sein de ce CSAD. Alors même que les services académiques communiquent les effectifs constatés en

septembre, pour les collèges, nos documents de travail ne les évoquent pas et s'en tiennent à des comparaisons de janvier à janvier. Il est évident Madame la Directrice, que vous et vos services, travaillez à partir des données réelles, celles que les personnels de direction remontent.

En partant des données de septembre passé, les services de la Dsden s'appuient sur des besoins du Public. En nous faisant travailler à partir de janvier, on nous pousse à les ignorer. Madame la Directrice, tant que vous maintiendrez cette façon de faire, cela signifie que vous tenterez, en vain car la FSU est là, d'obtenir de nous l'accord sur les mauvaises politiques éducatives que nous subissons. En nous fondant sur la légitimité de nos concours et des élections professionnelles, nous, représentantes et représentants de la FSU, exigeons que 2025 soit le dernier CSAD où nous travaillions avec cette méthode. Elle prive cette instance de sa capacité à oeuvrer en intelligence, depuis nos positions respectives, sur les besoins réels des collèges et lycées.

Sachez, Madame la Directrice, qu'en partant sur les données du CDEN de novembre, la FSU vous annonce sans surprise qu'elle n'accepte pas la situation actuelle où au moins un collégien sarthois sur deux est scolarisé dans une division comptant 26 élèves ou plus. Elle n'accepte donc pas la dotation 2025 qui aggravera en septembre prochain cette situation.

Nous le disons parce que nous sommes légitimes pour défendre l'intérêt du Public. Nous le disons parce que nous sommes légitimes à défendre notre travail. Parce que nous incarnons l'Etat, nous le disons afin que le Politique remplisse ses obligations vis-à-vis du Public. Nous le disons parce que nous voulons que cette instance se saisisse de son pouvoir pour refuser l'inacceptable : un Service Public en Sarthe incapable d'assurer à tous les individus « les conditions nécessaires à leur développement ».